

Finances

REF : DAF2013039

Signataire : MP/XW

Séance du Conseil Municipal du 19/12/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Adoption du budget primitif 2014 du Centre Municipal de Santé (budget annexe)

EXPOSE :

La commune d'Aubervilliers, qui exploite le centre municipal de santé en application de l'article L6323-1 du code de la santé publique, a décidé, par délibération n°239 de son conseil municipal en date du 27 septembre 2012, d'instituer une régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la régie font l'objet d'un budget distinct intégrant la refacturation des coûts de l'ensemble des moyens humains (salaires, traitements, régimes indemnitaires et accessoires) et matériels qui sont affectés ou mis à disposition par la Commune au CMS

Dans le cadre du projet d'ouverture en 2014 d'une annexe du CMS au 2 rue Manigart, le BP 2014 du CMS se présente en 2 parties séparées afin de faciliter le pilotage des structures

- Budget du CMS principal, 5 rue du Dr Pesqué
- Budget de l'annexe 2 rue Manigart

Analyse du budget 2014 du CMS Pesqué

SECTION FONCTIONNEMENT

1. Volet dépenses 5 187 423 €

➤ Charges générales directes : 334 175 €

Evolution 2013-2014 : + 44 958 € soit + 15,6%

L'augmentation de l'activité nécessite l'augmentation des achats. Cette augmentation d'activité concerne essentiellement le service dentaire.

➤ Charges de personnels 2013 : 4 063 017 €

Evolution 2013-2014 : - 60 000 € soit - 1,5%

Diminution de la masse salariale suite à la réorganisation de la direction du CMS.

- Charges générales indirectes : 637 939 €, stables
- Autofinancement des investissements : 69 142 €

Pour la première fois, grâce à la réduction de ses dépenses de fonctionnement, le CMS se dégage une capacité d'autofinancement de ses investissements de près de 70 000 € pour l'année 2014

2. Volet recettes 3 422 968 €

- Produits des services : 2 500 000 €

Evolution 2013-2014 : + 50 489 € soit + 2 %. Cette augmentation des recettes liées aux actes correspond à la hausse de l'activité prévue en 2014.

- Dotations et participations : 913 818 €

Evolution 2013-2014 : + 46 611 € soit + 5,4 %. Cette augmentation est liée à la hausse des subventions de l'ARS pour le financement du CSAPA.

3. Subvention d'équilibre du CMS pris en charge par la ville d'Aubervilliers sur son budget principal : 1 764 455 €

La subvention d'équilibre de la ville diminue de 75 000 € entre le BP 2013 et le BP 2014 soit – 4 %. Cette subvention d'équilibre a diminué à périmètre constant de 450 000 € depuis 2008, soit une diminution de 75 000 € par an en moyenne, avec dans le même temps un développement de l'offre de soin et des actions de promotion de la santé. Les efforts d'amélioration de l'organisation et de l'efficacité du CMS couplés à une augmentation continue de l'activité ces dernières années aboutissent à un service public de qualité à moindre coût pour la collectivité.

SECTION INVESTISSEMENT

1. Volet dépenses 223 609 €

- 5^{ème} fauteuil dentaire : 71 635 €
Les locaux libérés par la fermeture du laboratoire de prothèse dentaire pourraient être utilisés pour l'ouverture en 2014 d'un 5^{ème} fauteuil de soins dentaires.
- Echographe : 100 000 €
Cet échographe viendra remplacer l'actuel, marqué par la limite d'âge. Il permettra de développer l'activité d'échographie notamment dans le cadre du planning familial.
- Numérisation d'archives : 6 000 € (préparation d'une exposition pour les 50 ans du CMS en mai 2014)

2. Volet recettes 223 609 €

- Subvention de la Région Ile de France : 75 569 €
Le CMS bénéficie de subventions à l'investissement pour les structures de soin coordonnées de la région IDF à hauteur de 50% des montants HT investis.
- Autofinancement des investissements : 56 142 €

Analyse du budget 2014 du CMS Annexe Manigart

Afin de répondre aux besoins de soins primaires du quartier de la Maladrerie, il est proposé d'ouvrir une annexe du CMS au 2 rue Manigart. Cette annexe fonctionnera avec 2 médecins généralistes et de 1 agent d'accueil.

Les horaires d'ouverture pourraient seront de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi avec fermeture en août. Pendant les fermetures, le soir ou le samedi matin, les patients seront redirigés vers le CMS principal. Un médecin recevra sans RDV et l'autre sur RDV de façon alternative. L'agent d'accueil sera chargé de prendre les RDV, de les confirmer, d'enregistrer les patients, de vérifier leurs droits et d'encaisser les consultations. La comptabilité, le traitement des rejets, le secrétariat, la gestion des consommables, la direction seraient effectués au CMS principal.

L'objectif est d'atteindre l'équilibre budgétaire

SECTION FONCTIONNEMENT

1. Volet dépenses 262 400 €

- Charges générales directes : 27 900 € (location locaux OPH, fluides, consommables...)
- Charges de personnels 2013 : 234 500 € (2 médecins généralistes, 1 agent d'accueil)

2. Volet recettes 262 400 €

- Recettes tarifaires : 210 000 € (recettes liées aux actes)
- Subventions : 52 400 € (subvention Teulade (remboursement des cotisations sociales des médecins exerçant en secteur 1) et subvention eNMR (Nouveaux Modes de Rémunération)).

SECTION INVESTISSEMENT

1. Volet dépenses 13 000 €

- Mobilier 5000 €
- Matériel : 8 000 €

2. Volet recettes 13 000 €

- Autofinancement des investissements : 13 000 €

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013039

Signataire : MP/XW

OBJET : Adoption du budget primitif 2014 du Centre Municipal de Santé (budget annexe)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

Vu la délibération n° 237 du 27 septembre 2012 relative à l'évolution de la forme juridique du Centre Municipal de Santé par la mise en place d'une Régie dotée de la seule autonomie financière,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le budget primitif 2014 du Centre municipal de santé, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 5 449 823 €

Recettes de fonctionnement: 5 449 823 €

Dépenses d'investissement : 236 609 €

Recettes d'investissement : 236 609 €

DIT que le Maire est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Le Maire adjoint
Jean-Yves VANNIER

Reçu en Préfecture le : 27/12/2013
Publié le 24/12/2013
Certifié exécutoire le : 27/12/2013

Le Maire Adjoint
Jean-Yves VANNIER